

# PARIS-CENTRE

Régional Quotidien

(QUINZE CENTIMES)

Administration et Rédaction - TÉLÉPHONES : 2-17 et 2-13; 3, Rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX : PARIS 272-43

PUBLICITE - Annonces et réclames: 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

Directeur : P.-H. SAINT-POÛL

QUATORZIÈME ANNÉE - N 4.734

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Nièvre et Limitr...	44.00	25.00	13.00
Autres départements...	52.00	28.00	15.00
Union Postale...	62.00	34.00	18.00

SAMEDI

11

FEVRIER 1922

## DERRIÈRE LE MUR

Né badaud, — les mauvaises langues l'en accusent du moins, — le Français aimerait à perdre des heures entières, bouche bée, le nez en l'air, à considérer un mur derrière lequel, il soupçonnerait qu'il se passe quel que chose intéressant, peut être intéressant, que son inconscience pas, en tout cas, pas bien méchante, et parfois, ajoutons-le, des plus intéressantes, utile, nécessaire même.

Interrogons les députés. Pris du même besoin de savoir que leurs électeurs, ils ont voulu se rendre compte exactement de l'œuvre accomplie derrière la prodigieuse façade, dépende si complètement au grand renfort d'éloquence, mardi dernier, au Palais-Bourbon, par l'honorable M. Reibel, le nouveau ministre des Régions libérées. Le mur dont il a vanté la structure, la solidité, l'éclatance, est certes de toute beauté, établi sur des fondations solides, édifié sur des bases saines, au roc, il s'élève sur une aversimontable longueur, formant une masse impressionnante, agrémentée de merveilleuses sculptures. Ses constructeurs ont fait grand, ils n'ont ménagé ni leur temps, ni leurs peines. Aidés par une armée d'ouvriers, de techniciens, d'ingénieurs, de tout grade, de collaborateurs experts, ils n'ont lâché ni sur les matières premières, ni sur l'argent mis à leur disposition. Depuis trois ans, leur personnel s'est occupé à élaborer des plans, à compiler ou à établir des dossiers, à se renseigner dans les préfectures, dans les mairies, chez les particuliers, intéressés ou non, à leur ouvrir à bref, ils ont créé la huitième merveille du monde, bien supérieure à toutes les autres.

Enthousiasmés, les députés ont applaudi et applaudent encore. Le ministère des Régions libérées a animé le désert, rendu au chaos la forme et la grâce, donné la vie à la mort.

Écoutez M. Reibel. Le chiffre des maisons détruites durant la guerre s'élève à 280.147, le nombre des maisons endommagées n'est pas moindre de 422.736, soit 702.883 demeures dévastées; 4.084 établissements industriels ont disparu dans la tourmente. Ce total laisse derrière lui, en tant que trophees les plus étonnantes. D'autre part, 58.976 kilomètres de routes étaient à réparer, 4.677 ouvrages d'art détruits, 1.112 kilomètres de voies navigables dévastées, 33.370.000 hectares de terres de culture, incultivables, improductives.

Tel était le désastre. Au 1<sup>er</sup> octobre dernier, 31.266 kilomètres de routes étaient réparées à provisionnement; 3.175 ouvrages d'art rétablis; 1.927 kilomètres de voies navigables remis à la circulation; 3.986 établissements industriels, occupant 423.734 ouvriers, remis en marche, plus de 1.500.000 hectares, labourés, 336.479 maisons réparées.

Ce dernier chiffre nous laisse rêveurs. Il faudrait, avant tout, s'entendre sur le sens réel des mots. Les députés sont non moins sceptiques. En ce qui concerne le département de Meurthe-et-Moselle, il est possible que le ministre ait dit tout simplement la vérité. Dans cette région fonctionnent, paraît-il, des coopératives de reconstruction, admirablement organisées, mais ailleurs...

Dernière le mur reconstruit, il n'y a encore que ruines et dévastations; les populations rentrées dans leurs villes ou leurs villages sans toit, sans meubles, exposées à toutes les intempéries, — l'hiver est rude et se prolonge indument. Il fait plus froid, en ces premiers jours de février, qu'aux plus rigoureux jours de l'hiver. La maladie sévit partout, et la mort impitoyable y règne en maîtresse absolue.

Les malheureux sinistrés se plaignent amèrement, réclament à cor et à cri. Leurs plaintes ont franchi le mur élevé par le ministère, ont été entendues jusqu'au Palais-Bourbon, et les députés ont voulu voir.

Volontiers, je leur aurai servi de guide. Dans certaines de ces régions, jadis si prospères, dont les habitants ne savaient ni tout le confort moderne, de leurs heures passées, ni tout ce qu'ils avaient perdu de ce monde, les écoles, les mairies, les bars de foires, les bouches de plats, sans compter, sans portes fermées, l'effacement, le vent y souffle en bisca glaciale.

Les députés des régions dévastées ont appelé leurs collègues et les ont conduits dans leurs pieux pèlerinages à travers les ruines. Ainsi, la Chambre s'est fait une opinion, et jeudi, malgré l'opposition du gouvernement dont elle avait approuvé pourtant l'acte, elle a voté de quelques centaines de mille francs, les crédits au ministère des Régions libérées. Ces résolutions portent évidemment sur les appointements, les indemnités des fonctionnaires chargés de la réorganisation. Tandis que les habitants souffraient, ils s'empêchaient de restrictions, vivaient en misères et en misères, les agents de l'administration centrale, jouissaient de leurs appointements, et pendant leurs périodes de congé, avaient s'offrir tous les plaisirs, et vivre, s'ils le pouvaient, la grande vie des nouveaux riches.

Il faut que ce scandale prenne fin. La Chambre est le grand de la bonne voie. Il lui reste maintenant à exiger du gouvernement le paiement par l'Allemagne des dommages de guerre, et des désastres qu'elle a causés volontairement.

Le beau mur qui cache tant de misères et de désolations, qui étouffe tant de pleurs et de récriminations a été élevé par l'argent français, sans que nos ennemis aient versé en contrepartie. Les sacrifices qui ont généralement consentis les contribuables de la France (autres seraient permis), si malheureux, leurs infortunes comparées des régions dévastées n'étaient pas en mesure de réparer leurs maux, non pas avec leurs propres ressources, — ils n'en ont pas, — mais avec les restitutions en argent et en nature, de leurs ennemis de leur nature.

C'est dire qu'à Gènes ou ailleurs, le gouvernement français doit se montrer impitoyable, réclamer immédiatement son dû, même au prix des sacrifices les plus sévères. La revendication de l'Europe ne peut venir qu'après celle de nos provinces du Nord et de l'Est, lorsque l'invers du mur de M. Reibel sera aussi beau que sa façade.

P.-H. SAINT-POÛL.

## La Chambre adopte les derniers chapitres du budget des régions libérées

### Auparavant elle décide que tout vol commis dans des wagons de chemins de fer servant au transport des voyageurs sera passible de la réclusion ou des travaux forcés

PARIS, 10 février. — La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. Raoul Peret.

On adopte plusieurs projets d'intérêt local, ainsi qu'une proposition de M. Ignace, aggravant la répression des vols commis en chemin de fer.

*Aux termes de cette proposition, tout vol commis dans les wagons des chemins de fer servant au transport des voyageurs, comportera sur le peine de la réclusion, ou la peine des travaux forcés à temps ou à perpétuité, suivant les circonstances dans lesquelles le vol aura été commis.*

On reprend ensuite la discussion du budget des dépenses recouvrables.

Sur le chapitre 93 (remise du sol en état de culture, 235 millions) qui avait été réservé, M. Ringuier dit que l'on va au devant d'un désastre si on s'engage dans la voie actuellement suivie pour la remise des terres en état de culture. C'est une dépense de 2 milliards qui finalement retombera sur le contribuable français.

M. Ringuier critique longuement les méthodes employées par l'administration des Régions libérées qui a mal interprété la loi sur les dommages de guerre.

M. Ringuier incrimine certaines circulaires fixant les indemnités.

C'est en exécution de ces circulaires que les indemnités à payer atteindront 2 milliards 900.000.000 de francs.

M. Ringuier conclut en montrant qu'il faut savoir mesurer les dépenses que la France peut faire et ne pas aller au-delà.

M. Meunier exprime l'avis que si l'indemnité nécessaire à la remise des terres en état de culture était contestée, les cultivateurs ne pourraient travailler et bientôt ce serait la détresse dans les régions libérées.

M. Reibel défend à son tour les circulaires, qu'on ne peut en aucune manière taxer d'illogisme.

Le ministre appelle l'attention de la Chambre sur le danger qu'il y aurait à ouvrir les dossiers de ceux qui ont reçu des indemnités, soit que ces indemnités paraissent trop larges, soit qu'elles paraissent insuffisantes.

Le Gouvernement, dit-il, ne sacrifiera pas injustement les intérêts de l'Agriculture (Approuvements).



UNE BAGARRE DANS UNE RUE DE BELFAST (Photo prise au cours d'une des dernières manifestations)

BELFAST, 10 février. — Une patrouille de soldats de police a été attaquée près de Staines, par environ 130 républicains. Un agent a été tué.

Les Communistes qui ont été enlevés vendredi, sont retenus prisonniers dans la garnison de Balli-Balli commune de Monaghan, d'où on déclare qu'un certain nombre auraient été envoyés à Dublin.

PARIS, 10 février. — M. Quilly, ministre des Affaires étrangères de la République irlandaise, est arrivé à Paris ce soir à 18 heures 25 par la gare du Nord.

## La renaissance de la marine marchande allemande

Nous apprenons que les actionnaires de la « Hamburg Sudamerikanische Dampfschiffahrtsgesellschaft », réunis en assemblée générale extraordinaire, le 26 janvier, ont donné leur adhésion à l'opération qui leur est proposée. Le capital de la société sera porté de 45 à 95 millions, tout en évitant l'immixtion des capitaux étrangers dans l'entreprise.

A la suite de ce vote, le président a donné un aperçu rapide des progrès accomplis par la compagnie de navigation durant l'année qui vient de prendre fin.

Au cours de cette période, a-t-il dit, de nombreux bâtiments ont été rachetés à l'Angleterre, et sont en passe d'être livrés prochainement, de nouvelles lignes à départs fixes; actuellement, la compagnie possède, non compris les constructions en cours, quatre paquebots, jaugeant, au total, 116.000 tonnes brutes, à l'aide desquels elle entretient un service bihebdomadaire vers la Plata, et deux services mensuels, dont l'un vers le Brésil méridional et l'autre vers la côte centrale.

En terminant, il a constaté avec satisfaction que la « Hamburg Sudamerikanische D.S.G. » n'avait pas été la dernière à rétablir des lignes régulières entre Hamburg et la côte occidentale de l'Amérique du Sud, et que sur ces lignes, où la concurrence internationale s'exerce avec une intensité particulière, elle n'occupait pas le moins bon rang; et il a conclu en souhaitant que toutes les compagnies de navigation allemandes se liguent pour évincer les entreprises étrangères et rendre le commerce allemand au pavillon allemand.

Voilà qui nous permet de douter que la « détresse économique » de l'Allemagne soit aussi grave que le prétendent nos alliés anglais.

## UNE CAMPAGNE DÉVOILÉE Les fausses nouvelles financières viennent de Berlin et de Moscou

PARIS, 10 février. — Depuis quelque temps de fausses nouvelles — les colporteurs ayant pour objet de jeter le méfiance sur des banques et établissements de crédit français. C'est d'ailleurs la suite d'une de ces campagnes stupides que la banque Claude-Lafontaine a du suspendre ses paiements ainsi que « Paris-Centre » l'a annoncé hier.

Une enquête a été ouverte pour connaître la provenance de cette campagne.

Les premiers résultats de l'enquête actuellement en cours font connaître que ces fausses nouvelles émanent de source allemande et soviétique et qu'elles sont transmises à Paris par la voie de Londres.

Il se pourrait d'ailleurs que des arrestations eussent lieu à bref délai.

*Sur le chapitre 98 (transports généraux, 73 millions), M. Philippoteau rend hommage à M. Ligot d'avoir mis fin au scandale des automobiles dans les régions dévastées. Puis il constate que le chapitre est en diminution de 380 millions sur 1919 et 1920. Les chapitres 98 à 109, les derniers du budget des Régions libérées sont adoptés.*

M. Eyraud, rapporteur, d'accord avec le gouvernement, demande l'adoption de deux chapitres nouveaux. Le chapitre 109 sus, remboursement aux offices de reconstitution industrielle; 1.150.000.000 de francs, et le chapitre 70 ter, remboursement à l'office de reconstitution agricole; 300 millions.

Ces deux chapitres sont adoptés.

La Chambre revenant au chapitre réservé du ministère de l'Instruction publique relatif à l'Office national et aux Offices départementaux des Pupilles de la Nation, adopte ce chapitre.

La séance est levée à 18 h. 45. Séance mardi à 15 heures. Discussion du projet sur le privilège du Trésor et suite de la discussion du budget des dépenses recouvrables.

## DU MATÉRIEL QUI VENAIT À NEVERS

Dans la discussion du budget des régions libérées, au chapitre V qui a trait à l'Office de reconstitution industrielle des départements victimes de l'invasion, M. Ringuier a dénoncé les agissements de certains industriels qui ayant reçu de l'Etat l'argent et du matériel pour faire fonctionner leurs usines, ont donné au travail à leurs ouvriers, ont dirigé le matériel reçu sur Nevers et servi leurs établissements, en congédiant leurs ouvriers sans travail.

M. Ringuier a dit qu'il ne faut pas laisser aux industriels qui ont ainsi agi, le privilège de ne rien payer de ce qu'ils ont reçu.

M. Meunier a répondu qu'il ne faut pas confondre le matériel qui est allé à Nevers, avec le matériel qui est resté dans les régions libérées.

M. Reibel a dit qu'il ne faut pas se laisser influencer par les agissements de certains industriels.

M. Ringuier a dit qu'il ne faut pas laisser aux industriels qui ont ainsi agi, le privilège de ne rien payer de ce qu'ils ont reçu.

M. Meunier a répondu qu'il ne faut pas confondre le matériel qui est allé à Nevers, avec le matériel qui est resté dans les régions libérées.

M. Reibel a dit qu'il ne faut pas se laisser influencer par les agissements de certains industriels.

M. Ringuier a dit qu'il ne faut pas laisser aux industriels qui ont ainsi agi, le privilège de ne rien payer de ce qu'ils ont reçu.

M. Meunier a répondu qu'il ne faut pas confondre le matériel qui est allé à Nevers, avec le matériel qui est resté dans les régions libérées.

M. Reibel a dit qu'il ne faut pas se laisser influencer par les agissements de certains industriels.

M. Ringuier a dit qu'il ne faut pas laisser aux industriels qui ont ainsi agi, le privilège de ne rien payer de ce qu'ils ont reçu.

M. Meunier a répondu qu'il ne faut pas confondre le matériel qui est allé à Nevers, avec le matériel qui est resté dans les régions libérées.

M. Reibel a dit qu'il ne faut pas se laisser influencer par les agissements de certains industriels.

M. Ringuier a dit qu'il ne faut pas laisser aux industriels qui ont ainsi agi, le privilège de ne rien payer de ce qu'ils ont reçu.

M. Meunier a répondu qu'il ne faut pas confondre le matériel qui est allé à Nevers, avec le matériel qui est resté dans les régions libérées.

M. Reibel a dit qu'il ne faut pas se laisser influencer par les agissements de certains industriels.

M. Ringuier a dit qu'il ne faut pas laisser aux industriels qui ont ainsi agi, le privilège de ne rien payer de ce qu'ils ont reçu.

M. Meunier a répondu qu'il ne faut pas confondre le matériel qui est allé à Nevers, avec le matériel qui est resté dans les régions libérées.

M. Reibel a dit qu'il ne faut pas se laisser influencer par les agissements de certains industriels.

M. Ringuier a dit qu'il ne faut pas laisser aux industriels qui ont ainsi agi, le privilège de ne rien payer de ce qu'ils ont reçu.

M. Meunier a répondu qu'il ne faut pas confondre le matériel qui est allé à Nevers, avec le matériel qui est resté dans les régions libérées.

M. Reibel a dit qu'il ne faut pas se laisser influencer par les agissements de certains industriels.

M. Ringuier a dit qu'il ne faut pas laisser aux industriels qui ont ainsi agi, le privilège de ne rien payer de ce qu'ils ont reçu.

M. Meunier a répondu qu'il ne faut pas confondre le matériel qui est allé à Nevers, avec le matériel qui est resté dans les régions libérées.

M. Reibel a dit qu'il ne faut pas se laisser influencer par les agissements de certains industriels.

M. Ringuier a dit qu'il ne faut pas laisser aux industriels qui ont ainsi agi, le privilège de ne rien payer de ce qu'ils ont reçu.

M. Meunier a répondu qu'il ne faut pas confondre le matériel qui est allé à Nevers, avec le matériel qui est resté dans les régions libérées.

M. Reibel a dit qu'il ne faut pas se laisser influencer par les agissements de certains industriels.

## UNE RÉUNION D'ÉLÈVES À PARIS «L'agriculture est à la base du relèvement du pays» déclare M. François Marsal

PARIS, 10 février. — Sur l'initiative de M. François Marsal, ancien ministre, sénateur du Cantal, et d'un certain nombre de sénateurs et députés, représentant particulièrement les régions d'élevage et d'industrie laitière, une réunion a été organisée aujourd'hui, afin de déterminer les remèdes à la crise que traverse l'agriculture, et les difficultés auxquelles se heurtent les fabricants de produits de laiterie.

An cours de sa séance, M. François Marsal a rappelé ces mots de M. Dumont : « L'Agriculture est la base du relèvement du pays ».

Il s'est efforcé de montrer qu'il était nécessaire, à l'heure actuelle, d'apporter les efforts de tous à la question agricole.

M. Anglade, président de l'Union des Syndicats agricoles du Massif central, a fait ensuite l'exposé de la situation agricole, situation qui est déjà mauvaise, et qui menace de devenir pire.

Recherchant les causes de ce malaise, il a montré que la crise était due surtout à la hausse des prix.

Enfin, il a ajouté l'orateur, l'imprévoyance même des agriculteurs est un facteur dans cette situation. Des augmentations de certains produits, ils se sont portés vers des cultures plus lucratives.

De plus, les Pouvoirs Publics n'ont pu faire que peu de chose, mais, après la guerre, le Gouvernement a une incompréhension complète des réformes à apporter aux différents marchés.

C'est ainsi le cas du Marché de la Villette à Paris. M. Anglade a déclaré que ce marché était nuisible à la baisse des prix. Marché trop vaste qui a pu suivre le progrès.

## UNE POLITIQUE AGRICOLE

L'orateur a ensuite cherché comment on pouvait remédier à cet état de choses.

Il faut, a dit M. Anglade, créer des marchés modernes, profitant et à l'éleveur et à l'acheteur.

Il faudrait construire des abattoirs coopératifs, près des centres d'élevage, abattoirs qui mettraient en rapport les éleveurs et acheteurs, sans pas de déchets, les sous-produits peuvent être facilement transformés, en produits utiles.

Il serait même possible de donner une prime de rendement à l'éleveur.

M. Anglade a émis le vœu que le Gouvernement ait une politique agricole protectionniste, mais dans un sens large et que d'autres parts les abattoirs coopératifs ne soient pas obligés de payer des impôts supplémentaires.

Prenant ensuite la parole, M. de Roche-monteix, président de l'Union des Syndicats agricoles du Cantal, a fait un tableau de la situation actuelle de l'industrie laitière dans le centre de la France.

L'orateur a demandé que les changements de tarifs ne soient décidés qu'après un vote du Parlement et non sur simple décision du ministre, que dans les questions agricoles, les syndicats agricoles soient consultés au même titre que le sont ceux de l'industrie et du commerce.

L'Agriculture, a terminé M. de Roche-monteix, veut bien baisser ses prix, mais à la condition que la baisse se fasse sentir aussi sur les autres produits.

Il faut donner à l'agriculture le juste prix de ses efforts.

M. Boucot, sénateur, membre de la commission des douanes et de la commission agricole, a reconnu ensuite que l'agriculture était obligée de subir les conséquences de l'état actuel.

Les étrangers, a-t-il dit, ne nous achètent plus nos produits-comme ils le faisaient autrefois.

Et à côté de cette question, la situation des transports est nettement défavorable à l'agriculture. De même la cherté de la main-d'œuvre y est grandement préjudiciable.

Quant aux douanes, elles doivent être réglées de façon plus profitable au pays et notamment à l'agriculture.

L'Assemblée a voté un ordre du jour demandant que le Gouvernement continue à disposer, pour l'année 1922, du droit, né de la guerre, de fixer par décret l'ouverture ou la fermeture des frontières, ainsi que le taux des coefficients douaniers.

## DES VŒUX

L'Assemblée émet les vœux suivants :

1<sup>o</sup> Que soit immédiatement rapporée toute mesure de prohibition ou taxation protectrice pour la sortie de France des produits agricoles et notamment des produits de laiterie.

2<sup>o</sup> Que soient accés des organisations professionnelles destinées à favoriser l'exportation des dits produits.

Avant de se séparer, sur la proposition de M. François Marsal, un premier comité de 4 membres a été nommé, afin de préparer l'organisation d'un office pour l'exportation des produits de laiterie.

## La crise ministérielle continue en Italie

Les populations demeurent les arbitres de la situation

ROME, 10 février. — Après de nombreuses démarches en vue de former un cabinet de concentration nationale, M. Orlando, ainsi que Paris-Centre l'a annoncé, a déclaré au roi l'impossibilité dans laquelle il se trouvait d'arriver à une solution.

Il n'a pu, en effet, concilier les exigences des populistes avec les desiderata des autres partis.

Certains organes hostiles à M. Giolitti déclarent que celui-ci méditerait, dans le cas où il pourrait revenir au pouvoir, une nouvelle dissolution de la Chambre et de nouvelles élections avec l'ancien système électoral.

A l'heure actuelle, la situation numérique des partis à la Chambre est la suivante : les populistes sont au nombre de 106, les socialistes de 122, les communistes de 15, et les réformistes de 25. Le groupe démocrate, à la suite de la fusion de la démocratie sociale et de la démocratie libérale, ne compte pas moins de 143 députés. Mais il faut tenir compte que, dans ce groupe, figurent les anciens présidents du conseil, MM. Nitti, Orlando et Giolitti. Enfin la droite de la Chambre groupe divers éléments, à savoir les agrariens, les fascistes et les nationalistes qui, réunis, forment un bloc de 90 députés, dans lequel figure l'ancien président du conseil, M. Sarracini.

Il est facile de se rendre compte que ce sont les populistes qui restent les arbitres de la situation.

## LE CABINET BONAJI

ROME, 10 février. — Le Pays dit que les efforts de MM. de Nicola et Orlando ayant échoué le cabinet Bonajoni se présentera à la Chambre pour provoquer un vote susceptible d'éclaircir la situation parlementaire, à moins, ce qui est plus vraisemblable, qu'il ne procède à un simple remaniement ministériel, avant de demander à la chambre le budget.

## M. PAUL MOUNET EST MORT

PARIS, 10 février. — M. Paul Mounet, de la Comédie-Française, est mort ce nuit à son domicile, boulevard Saint-Michel.

Jean-Paul Mounet, né à Bergerac (Dordogne) en 1847, débuta à l'Odéon, après avoir obtenu le grade de docteur en médecine, dans le jeune théâtre, de la brigade de Cornette (1880) et se plaça bientôt au premier rang dans les rôles du répertoire.

Il fut engagé à la Comédie-Française en 1889 et y débuta par don Salluste, de l'As-tu-Bien.

Nommé sociétaire au bout de dix huit mois, Paul Mounet fit de nombreuses créations, parmi lesquelles il faut citer Chateaugrain, de la Fille de Roland, Jean Baudry, Par le Glaive, Antigone, le fuit Polonois, Latro de La Martyre, la Consolation de l'Enfant, Hercule d'Alkestis, etc.

Dans Hago, d'Orphéo, il se montra tout-a-fait supérieur.

Paul Mounet fit admirer une fois profonde qui convenait aux vieillards de Cornette et de Victor-Hugo. Il était devenu professeur au Conservatoire de dictionnaire.

Paul Mounet était le frère du grand tragédien Mounet-Sully, mort il y a quelques années.

## UNE GRENADE ÉCLATE DANS UNE ÉCOLE

PEROUX, 10 février. — Une grenade a explosé dans la salle de l'école de garçons de Champagne-Française, faisant plusieurs blessés, dont un mortellement.

Ce dernier, nommé Bernière, âgé de 13 ans, atteint à la tête et sur plusieurs parties du corps, a subi la lésepation. Son état est désespéré. Quatre autres de ses petits camarades, blessés grièvement, ont été transportés à l'hôpital de Ribérac.

L'instituteur Mazeau, atteint à la poitrine et à la main gauche, a été amputé. Jusqu'à présent on ne peut arriver à savoir comment cet accident s'est produit.

## L'AMÉRIQUE N'IRAIT PAS À LA CONFÉRENCE DE GÈNES

M. Harding enverrait un observateur officieux

M. Lloyd George a déclaré, à la Chambre des Communes qu'aucune des puissances qui ont été invitées à la conférence de Gènes n'aurait jusqu'à présent décliné l'invitation.

Cependant, les nouvelles les plus contra-dictoire continuent à être mises en circulation au sujet de l'attitude des Etats-Unis.

Une dépêche nous annonce, avant-hier, leur acceptation. Mais, hier, le correspondant du « Daily Mail » à New-York affirmait que la réponse du Gouvernement de Washington était négative. Le président Harding l'aurait préparée. La conclusion en est la suivante :

*De Paris unanime du cabinet, le président, tout en déclinant l'invitation pour l'instant, fait connaître qu'il est d'accord avec les buts généraux poursuivis par la conférence et promet que les Etats-Unis feront de leur mieux pour aider à la réhabilitation économique du monde.*

Cette réponse fait ressortir, en outre, que les problèmes soumis à la conférence sont purement européens. Elle déclare que, jusqu'à ce que les nations européennes aient mis fin à leurs divergences de vues concernant les réparations allemandes, la Russie et d'autres questions, et jusqu'à ce qu'elles aient pris les mesures nécessaires pour effectuer leur réhabilitation économique en équilibrant leurs budgets, en rétablissant l'équilibre d'or et tout au moins en arrêtant l'inflation, les Etats-Unis ne peuvent pas jouer un rôle utile à la conférence.

Cependant, le président estime que la conférence de Gènes peut ouvrir la voie à la future coopération des Etats-Unis à un pacte général de crédit en vue de financer l'industrie et le commerce européens.

Aussi demandera-t-il M. Harvev, ambassadeur à Londres, et peut-être aussi à M. Myron T. Herrick, ambassadeur à Paris, d'aller à Gènes à titre d'observateurs officieux.

Cette opinion semble être celle qui prévaut actuellement dans les milieux de Wall-Street.

D'ailleurs, l'Amérique avait procédé ainsi lors de la conférence de Cannes dont M. Harvev suivit les travaux à titre purement officieux.

## LE DOSSIER LANDRU

PARIS, 10 février. — Le garde des Sceaux a pris connaissance du dossier Landru et de l'avis exprimé par la commission des Grâces. Il a transmis à la fin de la nuit tous les documents au Président de la République.

## Pour une réprimande elle tente de se tuer

PARIS, 10 février. — A la suite d'une réprimande de ses parents, habitant 22, rue Rosenwald, la jeune Moreau s'est jetée du pont d'Austerlitz dans l'intention de se noyer. Ayant mal calculé son élan, la jeune Moreau est tombée sur la berge et s'est blessée grièvement.

## PLUS DE CROIX EXCEPTIONNELLES

</

# Dernière Heure

DEUXIÈME ÉDITION. — 3 H. MATIN

## La Taxe de séjour dans nos villes d'eaux

PARIS, 10 février. — Par arrêté du ministre des Travaux publics, la taxe additionnelle à percevoir en sus de la taxe de séjour dans les stations thermales suivantes, est fixée pour 1932 au taux ci-après :

10 % pour Bourbon-l'Archaie (Allier) ;  
 15 % pour Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire) ;  
 15 % pour Nérès-les-Bains (Allier) ;  
 15 % pour Pongy-les-Faux (Nièvre) ;  
 15 % pour Saint-Honoré-les-Bains (Nièvre) ;  
 20 % pour Vichy (Allier).

## UN GROUPE DES ANCIENS COMBATTANTS AU SENAT

PARIS, 10 février. — Un groupe de anciens combattants vient d'être fondé au Sénat. Ses fondateurs — tous les sénateurs ayant pris une part active à la guerre — se proposent d'étudier les projets et propositions intéressant les anciens combattants, les mutilés et les victimes de la guerre, mais ce, sans empiéter en quoi que ce soit sur les attributions des commissions existantes.

Le bureau est ainsi constitué : Président, M. de Lubezac ; vice-président, M. Berger ; secrétaire, M. Sallet.

## L'Angle erre ve-t aller à Gènes

LONDRES, 10 février. — Le contenu de la note française a été étudié par M. Lloyd George, lord Curzon, sir Robert Horne, et M. Chamberlain, ainsi que par leurs experts.

On ne peut indiquer quelle sera la portée exacte de la réponse britannique. Toutefois, on donne l'impression que M. Lloyd George et la majorité du cabinet sont favorables à la conférence de Gènes et hostiles en principe à son ajournement.

Dans l'entourage du premier ministre, on estimait avant tout qu'il n'y a pas de temps à perdre pour s'efforcer de rétablir l'équilibre de la situation économique générale et que par conséquent la date prévue pour l'ouverture de la conférence doit être maintenue à moins que l'Italie elle-même ne demande du retarder.

Quant à la question des garanties à prendre et des arrangements préliminaires à la conférence auxquels fait allusion la note française, on ne la considère pas comme nécessaire après la résolution de Cannes.

## LE MATÉRIEL AÉRONAUTIQUE ALLEMAND

BERLIN, 10 février. — Une note officielle signale que la conférence des ambassadeurs a fait savoir au gouvernement d'Empire que l'Allemagne avait manifesté à l'article 20 du traité de Versailles, concernant la livraison de tout le matériel militaire aéronautique, l'intention d'obtenir un délai de trois mois, la remise par l'Allemagne de la fabrication et de l'imposition du matériel aéronautique prévu pourra commencer à partir du 17 février 1932.

En conséquence, la commission de contrôle aéronautique interalliée présidée par le général Mastermann, cesserait ses fonctions le 5.

Mais l'Allemagne aura encore à se rallier à la distinction technique établie par les alliés entre le matériel de guerre et le matériel civil.

Les alliés contrôleront par un organe spécial la mise en pratique de ces distinctions.

## LE GAZ MANQUÉ ENCORE A BERLIN

BERLIN, 10 février. — Le trafic sur les voies ferrées redonne à peu près normal et les transports de Berlin s'améliorent d'heure en heure.

Seul le gaz fait encore défaut.

## Une catastrophe en Sicile

ROME, 10 février. — A la suite de la crue exorbitante des eaux, plusieurs maisons du village de Sincigà, en Sicile, se sont écroulées. On signale de nombreux blessés et 5 morts. Des dégâts matériels sont considérables.

## UNE DECISION SPORTIVE

PARIS, 10 février. — L'Agence Havas croit savoir que la commission interministérielle chargée d'étudier les diverses questions relatives aux Jeux Olympiques, a décidé en principe que les terrains du Parc des Princes seraient réservés aux jeux olympiques et ceux de Vincennes aux sports agricoles et hippiques.

## L'endormie de Vincennes est réveillée

PARIS, 10 février. — Mlle Pagnel, qui a été trouvée endormie lundi matin dans un hôtel meublé de Vincennes, avait été transférée à l'hôpital Tenon.

Elle a été réveillée hier, après trois jours de sommeil, par le docteur Kippel, chef de service à l'hôpital Tenon, grâce à un procédé innové dont ce savant docteur est l'inventeur.

Le docteur Kippel a déclaré à un journaliste, que la malade à son arrivée à l'hôpital était en état de léthargie, non dans la forme onévroscopique, mais dans la forme évrosocopique.

Le traitement employé a consisté d'abord dans l'expectation, ensuite dans l'emploi d'un moyen entraînant un très court arrêt au mouvement respiratoire.

L'emploi de ce traitement sur les muscles respiratoires de l'endormie a provoqué un éveil qui aurait pu ne se produire spontanément que bien longtemps après.

## LA FIN D'UNE AVENTURE

MANSELLÉ, 10 février. — Au mois de juin dernier, un officier payeur d'un régiment d'Artillerie de Milan, le capitaine Jungi Zannoni, âgé de 26 ans, prenant la fuite en emportant 340 000 lires.

Il se réfugia en Suisse où il vécut un certain temps dans les montagnes avec des contrebandiers.

Il alla ensuite à Paris, à Vichy, à Aix-les-Bains et à Nice, dissipant les fonds des vols par lui.

Si présente ayant été signalée à Marseille, la police surveilla les départs de paquebots et réussit cet après-midi à l'appréhender au moment où il s'embarquait pour l'Argentine.

# Zes SPORTS

## L. U. S. A. CONTRE RACING CLUB DE FRANCE

Dimanche prochain, l'Union Sportive Américaine recevra sur son terrain de la Verrerie, le Racing-Club de France, champion de Paris.

Nous pensons qu'un public nombreux viendra applaudir les exploits de ces jeunes sportifs.

## SAINT-FLORENT A VIERZON

Dimanche prochain, 12 février, l'équipe première Saint-Florentaise viendra donner la réplique aux seconds du Sporting-Club vierzonnais.

Ce match promet une lutte ardente de part et d'autre, car ce sera la revanche d'une première partie jouée à Saint-Florent et qui s'est terminée par la victoire des Saint-Florentais.

## CLUB OLYMPIQUE CREUSOTIN

Deux matchs de rugby très intéressants se joueront dimanche, au Parc des Sports.

En la soirée de jeudi, les équipes secondes Creusotines et Maconnaises se rencontreront au match revanche. A 14 h. 30, les diables violets de Bourg donneront la réplique au quinze premier du C.O.C. Cette dernière rencontre s'annonce particulièrement serrée ; chacune des deux équipes peut prétendre à la victoire.

## COUPE D'ARENBERG

Lycée de Bourges (1) contre Vierzart-Club (1)

Joli match en perspective qui complètera par l'attribution annuelle de la coupe d'Arenberg et que se disputera entre deux jeunes équipes à peu près égales en force.

Il y a un mois, le Vierzart-Club réussissait à Bourges le match nul. Obtendra-t-il la victoire à Vierzart ?

Le match promet une magnifique partie.

## LE SPORTING-CLUB (1) A PARIS

L'équipe première du Sporting-Club vierzonnais se déplacera à Paris, demain dimanche, pour disputer son match annuel contre une excellente équipe du Racing-Club de France.

Le match se jouera sur le terrain d'honneur, au lever de rideau du match Stade-Toulousain et Racing-Club de France.

## UNION SPORTIVE GIENNOISE

Résultats des matches de dimanche

U.S.G. (1) et U.S. Orléanaise P.O. font match nul, 1 but ayant été marqué de chaque côté.

U.S.G. (2) et premiers de la Loire, les Cheminois qui bousculent du vent, jouent légèrement le meilleur, par le fait que nous jouâmes parfois à 8 et quelquefois à 7, plusieurs joueurs étant obligés de passer sur la touche pour soigner leurs blessures, heureusement fort légères. A la mi-temps, le score est le suivant : U.S.G. : 0 but. — U.S.P.O. : 0 but.

## FOOT-BALL ASSOCIATION A VICHY

Vichy, 10 février (par téléphone de notre correspondant particulier). — Dimanche, à 13 h. 15, au Tir aux Pigeons, match de Football-Association, finale du Centre promotion, entre l'U.S. Vichy et l'U.S. Vichy Sportive.

Le match se joue sur un terrain de terrain de Vichy, les équipes sont très fortes, les buts sont très bien gardés.

Les deux équipes se sont affrontées et ont disputé un match très intéressant. Les Vichy Sportifs ont eu la meilleure partie, mais les Vichy ont eu la victoire.

Mercredi prochain 15 février, à 8 heures précises, réunion générale au Café de la Bourse. Nous informons que des amendes seront distribuées à tous ceux qui n'assistent pas à cette réunion, des décisions d'ordre supérieur devant être communiquées aux membres actifs de notre Société.

Le Secrétaire

## CLAMECY CONTRE FOURCHAMBAULT

Demain à Fourchambault, match retour entre l'U.F. Clamecyoise et la 2<sup>e</sup> de l'E.S.F. (Association).

Lors de leur première rencontre à Clamecy, les deux équipes ont joué un match nul, Fourchambault jouant à 2 contre 1.

Toutes les chances s'annoncent pour le team compact de l'E.S.F. à qui, sans doute, les Clamecyois opposeront une brillante résistance.

## A PITHIVIERS

Association. — Dimanche prochain, le Club Athlétique Pithivierien (1) se rendra à Orléans pour jouer le match retour de la Coupe de France.

Le terrain de la Lamblane en attendant le grand match du dimanche suivant d'où sortira le champion de l'Orléanais.

Le même jour, le C. A. P. (2) se rencontrera sur le terrain de la Gare, à Pithiviers, avec la Société Nautique du Loiret (3).

L'étoile Malhersoise. — L'étoile Malhersoise (1), s'est renouée dimanche à Paris pour participer avec Champigny-Sports qui triompha par 6 à 0.

A Malhersoise la 2<sup>e</sup> battit Neuville-Sport par 3 à 2.

## FOURCHAMBAULT CONTRE CLAMECY

A Clamecy, second match d'association entre les deux équipes premières de l'E.S.F. et de l'U.S.C.

Ces deux équipes sont de force égale, bien que Clamecy ait été récemment battu à Fourchambault, celui-ci sera d'ailleurs handicapé par le déplacement, et l'issue de ce match est très incertaine. Les deux équipes se feront certainement un jeu très intéressant au public Clamecyois.

## DORNES-FOURCHAMBAULT A DORNES

"On peut escompter une victoire relativement facile des Dornes, car le Fourchambault qui souffre de cette fois, mais mettez leurs adversaires que dans le match aller qui avait eu lieu à Fourchambault par un beau mauvais dimanche. Il est probable que le C.S.D. se défendra courageusement sur son terrain.

En résumé, belle partie en perspective.

## AERO-CLUB DU BERRY

Avis de réunion

Lundi prochain, 13 février à 17 heures, réunion du conseil d'administration et du bureau ; au siège social.

Présence indispensable de tous les membres.

Ordre du jour : Organisation du meeting d'été de juin 1932. Recrutement de nouveaux adhérents.

Le secrétaire administratif : Emile Devaux.

S.C. BRIARE (1) BAT U.S.G. (2) PAR 2 BUTS A 0.

Partie très intéressante, nos jeunes bleus et blancs bien que jouant contre une équipe redoublée de force par la présence de plusieurs joueurs de l'équipe du S.C.B. ont montré un entrain remarquable.

# NIÈVRE

## La Chambre de commerce de Nevers est défavorable à l'éligibilité des femmes

Dans sa séance du 2 février, la Chambre de Commerce de Nevers a adopté le règlement servant de base à ses rapports avec les différents cours professionnels et techniques qu'elle subventionne et contrôle. Il y aura lieu de revenir sur ce sujet.

Sur demande de l'Administration elle a désigné plusieurs de ses ressortissants comme membres des commissions de classement des établissements soumis à la taxe sur le chiffre d'affaires.

M. M. Pielin, vice-président, rapporteur, donne lecture de son rapport sur le projet de loi relatif aux Assurances sociales. Ce rapport sera imprimé et distribué avant la discussion définitive.

Le rapport de M. Valler sur la réforme de la législation des Sociétés anonymes sera également distribué puis discuté dans une séance ultérieure.

La Chambre de Commerce émet un avis défavorable à l'éligibilité des femmes aux Tribunaux et aux Chambres de Commerce.

Puis elle émet un vœu en faveur du vote par correspondance dans les élections consulaires.

De deux lettres émanant : l'une de M. le ministre du Commerce, l'autre de M. Prévot, sénateur, président du Groupement de la Région économique parisienne, il ressort que la Chambre de Commerce de Nevers, peut ou se rattacher purement et simplement à la région parisienne, ou former, en association avec une ou plusieurs autres Chambres, une sous-région autonome faisant elle-même partie d'une autre région.

MM. Magnard et Montagnon sont chargés de poursuivre les études et les pourparlers en vue d'arriver à une solution prochaine de cette question.

Un vœu est émis en faveur de la création au Bureau central des P. T. T. de Nevers, d'un guichet supplémentaire entre 17 et 19 heures.

La Chambre nomme deux nouveaux membres correspondants et vote diverses résolutions à des œuvres économiques ou sociales locales et nationales.

# NEVERS

## « LES AMIS DE LA MUSIQUE »

Le deuxième concert des Amis de la Musique, donné, mercredi dans la salle du Cinéma, consistait en un « Recital » du célèbre pianiste Edouard Risler. La forme si répandue aujourd'hui du « Recital » convient infiniment mieux à l'audience de tels maîtres, d'autres artistes, fussent-ils de très bon rang ne pouvant que perdre à être entendus dans la même séance qu'eux.

Et constatons le en passant, — la valeur éducative de ce genre de concerts est grande, le plaisir qu'ils procurent, dans un vaste programme, fait apprécier sur le terrain de longues périodes de l'histoire musicale. M. Risler n'y a pas manqué, ayant joué les pièces qu'il entreprenait, sous trois divisions spécifiques, musique classique, musique romantique, musique française.

Le Sonate « Pastorale » de Beethoven a eu pour beaucoup d'entre nous, le batteur d'une œuvre nouvelle. Certes, nous connaissions déjà la sensation de son lyrisme et de son charme, mais nous ignorions quelle faut parcourir, avec M. Risler, un bel itinéraire à travers le monde des rayons de soleil, des brises d'été, des clochettes et des joyaux romantiques villageois. On a nié que cette œuvre, et c'est vrai, au sens romantique ; pas d'oranges, pas de tentes, pas de cyprès, pas de nuages de crêpe ; mais les contemporains de Beethoven insub du classicisme, ne l'ont pas appelé « Pastorale » sans raison.

Les nombreux morceaux de musique romantique et de musique française interprétés avec tant de goût par M. Edouard Risler nous ont tendu les bras, en attendant qu'il nous ait procurés, à ce programme, le plaisir de l'art, nous a sous notre plume une formule quelconque de politesse. Nous aurions souvent bécoté, à Nevers, de deux heures semblables ; puissent et fin le comprendre, nous sommes sûr que le Beau n'est pas chose vaine, en attendant par leurs absolutions ces futurs concerts, les efforts plus que désintéressés du comité des « Amis de la Musique ».

Le temps. — Température : minima - 5° ; maxima + 6°.

Pression barométrique : 6 heures, 755 mm, minima, 728 mm, maxima, 757 mm.

Probabilité : De froid continue. Beau. Peu nuageux.

(Communiqué par M. Perrot, opticien, Place Pasteur-Vallon, Nevers).

Musique du 13<sup>e</sup> régiment d'infanterie. — Programme du 12 février, au Parc, de 14 h. 30 à 15 h. 30.

Entrée des Tziganes (Messager) ; Danse Hongroise (Brahms) ; La Marseillaise, fantaisie (Muhlen) ; Partout d'Europe, valse (Glinka) ; Prélude, op. 28 (Chopin) ; La Scandinave, mazurka (Grieg).

Dont acte. — Mme Perret, négociante, rue du Midi nous prie de dire qu'elle n'a rien de commun avec la personne du même nom qui a été condamnée à 25 francs d'amende à la dernière audience du tribunal correctionnel de Nevers.

Etat civil : — Simone Lacouroux, 1, rue de Paris ; — Henri Delvaux, 2, rue Gambetta.

VOITURES LOURD ENFANTS

C. BOUCAU, 7 et 9, rue de Nièvre, NEVERS

Le plus grand choix. — Les meilleurs modèles. Réparations et fournitures de toutes sortes.

Mme Veuve Louis PERLASSO informe sa fidèle clientèle que, malgré la perte que vient d'éprouver, elle continuera son commerce de teinture et nettoyage comme par le passé.

Les magasins d'exposition et le bureau de commandes et de réclamations de

L'USINE A GAZ DE NEVERS

RUE DU COMMERCE, N° 36

(en face de la Place Mancini)

Grande exposition d'appareils perfectionnés pour l'éclairage, le chauffage, la cuisine, l'hygiène, etc.

LOCATION DE RECHAUD-FOUR

Vêtements sur Mesure pour Hommes

L. ELOT

Tailleur et Accessoires à Paris

29, rue Lavoisier, NEVERS

Assurance sur Salet-Martini

On ne parle ni de salet ni de qualité irréprochable

Pour donner satisfaction aux nombreuses demandes qui lui sont faites, la Maison se charge de toutes transformations à prix modérés.

LIQUEUR

CORDIAL-MEDOC

# SAONE-LOIRE

## Charmante, la soirée offerte à La Charité par les anciens combattants

LA CHARITÉ, 10 février (de notre correspondant particulier). — La soirée donnée au Théâtre de La Charité, au profit de la Caisse des Anciens Combattants, a obtenu le plus légitime succès.

Le programme artistique, lyrique, comique, interprété par les artistes de la troupe de M. Barbot, M. Barbot, M. Compère, et de Mme Raisin, ont soulevé de fréquents et unanimes applaudissements d'une salle où résonnait une chaude et cordiale manifestation de reconnaissance aussi bien aux artistes qu'à l'œuvre poursuivie.

Au cours de cette soirée, fut tirée la tombola organisée par les dames de La Charité au profit de la Caisse des Mutuels.

Tous les billets étaient placés, et c'est une Charitaise habitant Paris, qui a eu la satisfaction de gagner le dessus de lit brodé, « pur chef-d'œuvre ».

L'Association des Mutuels remercie chaleureusement les organisateurs de cette œuvre qui ont travaillé, eux-mêmes et d'après si longtemps à la collection de tels, ainsi qu'au placement des billets.

C'est une somme très rondelette qui entre dans leur caisse, qui permettra de distribuer plus largement des secours aux camarades malheureux.

Voici la liste des numéros gagnants :

1<sup>er</sup> lot, n° 1315, un dessus de lit, Mme Huriez, 27, avenue Marigny, Paris ; 2<sup>e</sup> lot, n° 048, un miroir de table, Mlle Simon, La Chapelle, Levallois-Perret ; 3<sup>e</sup> lot, n° 0679, un réchaud à gaz, Mlle Pajot, Argenteuil ; 4<sup>e</sup> lot, n° 1815, un portefeuille, M. Robert, rue de Paris ; 5<sup>e</sup> lot, n° 1387, soie, Mme Lecheureux ; 6<sup>e</sup> lot, n° 964, dessus de table, M. Normand Auguste ; 7<sup>e</sup> lot, n° 1558, bonnetterie, Banque Marie ; 8<sup>e</sup> lot, n° 042, M. Montagnier, Normand, à Murlin, une boîte à suture ; 10<sup>e</sup> lot, n° 88, commode, laine enfant, M. Baudin Alphonse ; 11<sup>e</sup> lot, n° 1260, boîte savon, M. Robert, à Asile ; 12<sup>e</sup> lot, n° 724, surprise, M. Beaussillon, Héler, dentiste.

Nous apprécions en dernière heure, que l'Association des Mutuels ait reçu, en faveur de la Caisse de La Charité, somme représentant le bénéfice net de la tombola.

L'Association des combattants a encaissé 440 francs, produit net du concert, plus deux dons de 100 francs dont l'un doit s'ajouter à la caisse du concert.

Le bureau adresse ses remerciements bien sincères au généreux donateur.

# LE CREUSOT

Le CREUSOT, 10 février (de notre correspondant particulier). — Un accident au cours duquel un ouvrier a été affecément mutilé s'est produit aux Acieries dans les circonstances suivantes :

M. Pierre Liorot, 33 ans, demeurant, 30, rue Bayard, ouvrier au chalumeau, s'est efforcé de couper un loup d'acier, lorsqu'il se trouvait à côté du bout de son chalumeau qui se trouvait bouché.

Il donna alors l'ordre d'augmenter la pression d'oxygène pour chasser les matières formées obstruction. Une forte détonation retentit : l'appareil faisait explosion.

M. Liorot fut relevé avec les mains affecément défectueuses. Quatre doigts de la main gauche pendaient lamentablement et le blessé, de plus, avait reçu dans la cuisse gauche un débris du chalumeau qui lui avait occasionné une plaie très profonde par où le sang s'échappait abondamment.

M. Liorot fut dirigé d'urgence sur l'Hôtel-Dieu où fut pratiquée l'amputation de plusieurs doigts.

# UN INFANTICIDE

Le CREUSOT, 10 février (par téléphone de notre correspondant particulier). — Une très triste affaire d'infanticide vient d'être découverte hier à Nevers. Le père d'une jeune fille de dix-huit ans, qui se trouvait habilement conduite par M. Thuile, notre actif commissaire, deux Marocains et une jeune femme ont été mis en état d'arrestation. Voici les faits :

Emilieanne Bonnin, âgée de 18 ans, avait pour amant, un Marocain, Salah ben Mohamed, âgé de 24 ans, manoeuvre aux usines Schneider. Ils habitaient un garni dans une petite maison isolée, 46, rue de Marmande.

Il se trouva que Emilieanne Bonnin fut sur le point d'être mère, sans que Salah, qui semble être d'un caractère plutôt naïf, ne s'en aperçut.

Emilieanne confia son état à un autre sujet marocain, Berkane Ben Mo-Sohora, âgé de 40 ans, manoeuvre, sans domicile connu, qui le 13 octobre, à 8 heures 30 du matin, en l'absence de Salah, et malgré l'opposition d'Emilieanne Bonnin, qui réclamait une sage-femme, pratiqua un douloureux opération, prit l'enfant, un garçon, né parfaitement viable, l'enveloppa dans deux vieux chiffons et alla l'enfourner dans un coin du jardin attenant à la maison l'habitation.

En hâte Berkane fit disparaître toutes traces du crime, et quand son compatriote Salah rentra vers midi de l'usine, il ne remarqua, suivant ses dires, rien d'anormal.

Ce serait 14 jours plus tard qu'Emilieanne Bonnin le mit au courant des agissements de Berkane.

Ce dernier promit de trancher la tête d'un coup de rasoir à quiconque divulguerait cette criminelle affaire.

Cependant la rumeur publique s'en était emparée, et ce ne fut que quatre mois plus tard que la police devait en être avisée.

Une descente fut décidée et une équipe de commissaires employée à fouiller le jardin, ne fut aucun nul à retrouver le cadavre de l'enfant, qui était en état de décomposition avancée. Le corps fut transporté à la Morgue de l'Hôtel-Dieu.

Le parquet d'Autun, avisé télégraphiquement, a commis un docteur pour procéder à l'autopsie et à délivrer contre les trois coupables, un mandat d'arrêt.

Berkane, Salah et Emilieanne Bonnin seront transférés aujourd'hui samedi à Nevers par les soins de la gendarmerie.

# COSENE-SUR-LOIRE

A la mémoire de Mme la comtesse de Las-Cases. — Le Cercle Catholique Saint-Jacques, de Cosne et le Patronage de Jeunes Filles, feront célébrer, le jeudi 16 février prochain, à 8 heures du matin, en l'église Saint-Jacques, un service solennel pour le repos de l'âme de Mme la comtesse, domiciliée de Las-Cases.

Etat civil : — Naissances. — Lucette Bardin ; — Madeleine Robin ; — Emilie Guillot.

Mariage. — Raymond Galopin, journaliste et André, à Lion Bourne, imprimeur et Jeanne Monteil.

Décès. — Ruse Regin, 72 ans veuve de Plecty Jeanjard ; — Edouard Gilles, 83 ans.

# MOULINS-EN-LEVERD

Non-lieu. — L'instruction contre Mme veuve Lepère, meunière, au Moulin de Vilaine, pour spéculation illicite sur la vente des farines, vient d'aboutir à un non-lieu.

# POUILLY-SUR-LOIRE

Conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira le dimanche 12 février à 16 h. 30.

Ordre du jour : Assurances médicales ; réparations au clocher ; délibération à prendre pour la construction des murs du cimetière ; affaires diverses.

Conférence. — M. Girard, directeur des services agricoles de la Nièvre, fera une conférence à Poilly, dimanche 12 février à 13 h. 30, salle des anciennes écoles.

MM. les propriétaires, fermiers, cultivateurs et vigneronniers sont invités à cette conférence, le sujet traité sera : questions viticoles, maladies de la vigne, fumure, reconstitution du vignoble.

L'Amicale Pouillysoise. — L'Amicale Pouillysoise, dirigée par M. THIBAUD, boulanger, a organisé, au Café du Commerce, un bal, sur carte d'invitation, à ses membres actifs et honoraires.

# SAINT-HONORE-LES-BAINS

Convocation. — Les membres de la section U.V.C. de Saint-Honoré-les-Bains sont priés d'assister aux obsèques de leur camarade Jean-Antoine Clément, tombé au champ d'honneur.

Elles auront lieu dimanche 12 février, à 15 heures, en l'église de Saint-Honoré.

Reunion au cimetière à 14 heures.

A Varennes-les-Nevers, PARIS-CENTRE en un vent chez M. PASSES-BOISSON, curiste.

A Pongy-les-Faux, PARIS-CENTRE en un vent chez M. THEBAUD, boulanger, Avenue de la Gare et au kiosque qu'il y a.

A Nevers, le journal PARIS-CENTRE est en vente à l'épicerie des addressees ci-dessus.

# ARRÊTÉ PREFECTORAL CONCERNANT L'ÉLAGAGE DES ARBRES ET HAIES

Article premier. — Les propriétaires riverains des routes nationales, des lignes de chemins de fer, de chemins de grande communication et d'intérêt commun, des leur parcours sur le territoire du département de la Nièvre, sont tenus d'élaguer, au cours de l'hiver, pendant la période de sécheresse et avant le 31 mars de chaque année, les arbres et haies :

1<sup>o</sup> Les haies vives, verticalement sur toute leur hauteur, à la limite des dépendances des dites routes et chemins ;

2<sup>o</sup> Les arbres de toutes espèces, verticalement sur toute leur hauteur, à l'exception de la plate-bande des dépendances des dites routes et chemins ;

3<sup>o</sup> Les arbres de toutes espèces, verticalement sur toute leur hauteur, à la limite des dépendances des dites routes et chemins, et qui sont situés sur les fossés soit sur le sol des routes et chemins.

Article 2. — Les arbres, qui pénétreraient sur les routes des voies de fer et des chemins de grande communication, de manière à gêner la circulation ou à faire craindre leur chute sur la voie publique, seront abatés et enlevés à la diligence des propriétaires ou des tiers des terrains sur lesquels ils sont plantés.

Article 3. — Les haies vives plantées le long des routes, des voies de fer, des chemins de grande communication et d'intérêt commun ne pourront être conservées qu'à un maximum de deux mètres de hauteur et les arbres devront être taillés à une telle hauteur qu'il conviendra aux riverains, jusqu'à 1 m. 50, en général, et jusqu'à 1 m. 20 aux tournants des routes et chemins présentant un rayon inférieur à 50 mètres, aux abords de ces tournants sur 50 mètres. L'engorgement de part et d'autre des courbes, aux abords des passages à niveau, des pontons, des barrières, des lignes de chemins de fer, sur 50 mètres de chaque côté des passages à niveau, ainsi que les exceptions prévues par des circulaires particulières, et pour lesquelles il aura été donné des autorisations spéciales. Il ne pourra, dans tous les cas, être planté conservé et entretenu aucune tige pouvant former un obstacle à la circulation de nature quelconque, sans en avoir obtenu l'autorisation spéciale, s'il n'a été l'objet d'une autorisation spéciale.

# AUTUN

Dans son audience, le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

M. Jean Bonnet, 25 ans, camelot au Creusot, 30 francs d'amende pour coups et blessures.

M. François Chanon, 27 ans, carrier aux Grosliers, commune d'Autun, 5 jours de prison et 25 francs d'amende pour coups et blessures.

M. Jean-Marie Guinon, 46 ans, entrepreneur de bals publics à Autun, est condamné à deux années de prison et à dix francs de dommages-intérêts en matière de contributifs indirectes.

M. Jean Guinot, 33 ans, manoeuvre à Saint-Symphorien-de-Marmagne, 25 francs d'amende pour voyage sans billet.

Mme Marie Miquin, femme Truchot, 49 ans, délinquante au hameau de La Chaine, commune de Marmagne, 16 francs d'amende pour défaut d'attribution des prix.

M. Jean Raux, cultivateur à La Tagnière, 50 francs d'amende et confiscation des collets saisis pour chasse avec engins prohibés.

Légion d'honneur. — M. Cambay, directeur de l'usine de schiste des Tholots, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Audition. — Une audition de jureurs aura lieu à l'école de cavalerie, le vendredi 17 mars, à 14 heures, pour la période du 7 avril au 31 décembre 1932.

L'effectif est de 51 chevaux. L'audition et les dépositions des chevaux morts, aura lieu le même jour à la même heure.

Tous renseignements peuvent être obtenus au bureau du matériel de l'école, tous les jours de 8 h à 10 heures et de 14 à 16 heures, dimanche et fêtes exceptés.

Prix du pain. — En suite d'une entente intervenue entre la municipalité et le Syndicat de la boulangerie autunoise, le prix du pain est fixé à 0,95 le kilo, à dater du vendredi 10 février.

Théâtre. — Aujourd'hui samedi, à 20 h. 30, au Théâtre municipal. « Et moi j'ai dit qu'elle t'a fait de l'œil ».

Le 29. — M. Chevroton, adjoint-chef au 29<sup>e</sup>, est remplacé dans son grade de lieutenant et maintenu au corps.

# GARNET MONDAIN

On nous annonce le prochain mariage de Mlle Gisèle Monique de GIRARD, petite-fille de M. de Bois-Lagrange, avec M. de Bois-Lagrange, fils de M. de Bois-Lagrange, membre de la Légion d'honneur, croix de guerre, chevalier de l'Étoile du Nord.

Vous serez Rhumatisants guéris et vous prenez les Poudres Clostre

Dépôt : Pharmacie Monnot, Nevers, et Laboratoire Clostre, à Paris, 131, av. Versailles.

Brochure gratuite VIGNES et LEMERLE, Le Laon-d'Or, Nantes

ALLIER

CAMBRIOLAGE
Hier, à Carrier (par téléphone, de notre correspondant particulier) — M. M. Darnicq, le mari de M. Darnicq, qui travaillait dans les champs et se retirait vers midi.

MOULINS
Pour les communes dévastées des Ardennes. — M. Moisson, préfet de l'Allier, vient d'adresser au directeur-général des Ardennes, un chèque de 30.000 francs, qui représente le montant des souscriptions recueillies en faveur de 29 communes des Ardennes dont le partiage a été attribué à notre département.

BEAULON
U.N.C. — La Section de l'Union Nationale des combattants organisée, pour le 25 février, à 20 heures, salle des fêtes, une soirée récréative dont le programme, composé de vaudevilles, monologues, chansons et orchestre symphonique promet un gros succès.

COMTEMENTY
Etat civil du 31 janvier au 5 février :
Nécessités. — Georges Martin ; — René Berthoin.

MONTELUÇON
Plants de pommes de terre. — Plusieurs personnes ayant demandé à l'office agricole de faire venir une certaine quantité de pommes de terre de semences d'origine hollandaise, il serait désirable pour arriver à une réduction des frais de transport que un groupement de 5.000 kilos au moins puisse être réalisé.

FEUILLETON DE PARIS-CENTRE
— 37 —
de la Dame en noir
Par Gaston LEROUX

XIV. — LE SAC DE POMMES DE TERRE (suite)
— Dans la Tour Carrée s'écria Mrs Edith, Et qui est-ce qui te l'a dit ?

LOIRET

LE RETOUR DE NOS GLORIEUX MORTS
Un convoi de corps de militaires ramené de l'ancienne zone des opérations est arrivé à Orléans (gare des Aubrais), le mardi 7 février.

MAINTENONVILLE
Etat civil du 31 janvier au 5 février :
Nécessités. — Georges Martin ; — René Berthoin.

REMERCIEMENTS
Madame Veuve Louis Perlasco et Mademoiselle Antonette Mezard et toute la famille, remercient bien affectueusement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de Monsieur Louis PERLASCO, teinturier, ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

REMERCIEMENTS
Madame Veuve Louis Perlasco et Mademoiselle Antonette Mezard et toute la famille, remercient bien affectueusement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de Monsieur Louis PERLASCO, teinturier, ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

REMERCIEMENTS
Madame Veuve Louis Perlasco et Mademoiselle Antonette Mezard et toute la famille, remercient bien affectueusement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de Monsieur Louis PERLASCO, teinturier, ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

REMERCIEMENTS
Madame Veuve Louis Perlasco et Mademoiselle Antonette Mezard et toute la famille, remercient bien affectueusement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de Monsieur Louis PERLASCO, teinturier, ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

REMERCIEMENTS
Madame Veuve Louis Perlasco et Mademoiselle Antonette Mezard et toute la famille, remercient bien affectueusement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de Monsieur Louis PERLASCO, teinturier, ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

MONTARGIS

Vol. — 60 choux et 100 poireaux ont été dérochés dans le jardin de M. Richet, conseiller municipal.

REMERCIEMENTS
Madame Veuve Louis Perlasco et Mademoiselle Antonette Mezard et toute la famille, remercient bien affectueusement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de Monsieur Louis PERLASCO, teinturier, ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

REMERCIEMENTS
Madame Veuve Louis Perlasco et Mademoiselle Antonette Mezard et toute la famille, remercient bien affectueusement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de Monsieur Louis PERLASCO, teinturier, ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

REMERCIEMENTS
Madame Veuve Louis Perlasco et Mademoiselle Antonette Mezard et toute la famille, remercient bien affectueusement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de Monsieur Louis PERLASCO, teinturier, ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

REMERCIEMENTS
Madame Veuve Louis Perlasco et Mademoiselle Antonette Mezard et toute la famille, remercient bien affectueusement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de Monsieur Louis PERLASCO, teinturier, ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

REMERCIEMENTS
Madame Veuve Louis Perlasco et Mademoiselle Antonette Mezard et toute la famille, remercient bien affectueusement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de Monsieur Louis PERLASCO, teinturier, ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

REMERCIEMENTS
Madame Veuve Louis Perlasco et Mademoiselle Antonette Mezard et toute la famille, remercient bien affectueusement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de Monsieur Louis PERLASCO, teinturier, ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Théâtres et Cinémas

NEVERS
L'INDE DES RADIAHS
Plein air
Un très beau film français
LILY VERTU

CHANGES
Londres, 50.15 ; New-York, 11.56 ; Allemagne, 5.78 ; Suisse, 225.14 ; Italie, 57.88 ; Espagne, 182 ; Japon, 225.28 ; Danemark, 228.3 ; Suède, 301.3 ; Belgique, 95.3 ; Norvège, 131.3.

FOIRES ET MARCHÉS de la Région
CHAROLLES. — Cours pratiqués. — Bœufs de trait, 4,000 à 5,000 fr. la paire ; taureaux, 1,100 à 1,500 la pièce ; vaches maigres, 1,000 à 1,000 la pièce ; bœufs gras, 270 à 290 les 100 kilos ; vaches grasses, 220 à 290 ; veaux, 500 à 550 ; moutons, 350 à 400 ; porcs gras, 350 à 370 ; porcs maigres, 130 à 130 ; laitons, 60 à 90 pièce, veau bonne.

HALLES CENTRALES DE PARIS du 10 février
VIANDES. — Cours moyen au kilo : Bœuf, Quart derrière, 1<sup>re</sup> qualité, 4.80 ; épaule, 1<sup>re</sup> qualité, 4.00 ; palette, 1<sup>re</sup> qualité, 4.80. Mouton. — Entier, 1<sup>re</sup> qualité, 9.20 ; épaule, 1<sup>re</sup> qualité, 7.30 ; poitrine, 1<sup>re</sup> qualité, 5.00. Veau. — Entier ou demi, 1<sup>re</sup> qualité, 8.50. Porc. — Demi-porc, 1<sup>re</sup> qualité, 5.00.

MARCHÉ DE LYON-VAISE du 10 février
Bœufs. — Amérés 326, renvois 60. On a coté 1<sup>re</sup> qualité, 5.20 à 5.40, 3<sup>e</sup> 4.30. Prix extrêmes, poids vif, 2.80 à 3.50.

REMERCIEMENTS
Madame Veuve Louis Perlasco et Mademoiselle Antonette Mezard et toute la famille, remercient bien affectueusement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de Monsieur Louis PERLASCO, teinturier, ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

REMERCIEMENTS
Madame Veuve Louis Perlasco et Mademoiselle Antonette Mezard et toute la famille, remercient bien affectueusement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de Monsieur Louis PERLASCO, teinturier, ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

BOUGE & EXQUEL
Employé par 80% des Constructeurs d'Automobiles
M. EXQUEL, 19, rue de Valenciennes, PARIS 10<sup>e</sup>

BOURSE DE PARIS du 10 février
3 % 57.97 ; 3 1/2 % 1914, 87 ; 5 % 1915-16, 78.56 ; 4 % 1917, 65.00 ; 4 1/2 % 1918 non lib., 64.25 ; Ouest-États, 311.50 ; Tunes, 232, 235 ; Actions Océaniques, 323.50 ; Ville de Paris 1890, 253 ; 1910 3 %, 246.50 ; 1912, 208 ; 1917, 500.25 ; Banque de France, 5400 ; Comptoir d'Escompte, 931 ; Crédit Foncier, 290 ; Oblig. comm. 1912, 163.25 ; Oblig. Fonc. 1909, 169 ; 3 1/2 % 1917, 274 ; C. de Lyon, 1374 ; Est, 128 ; Lyon, 820 ; Mill. 719 ; Nord, 915 ; Orléans, 887 ; Ouest, 625 ; Métro, 330 ; Nord-Sud, 171 ; Suez, 8755 ; Argentine, 1900, 78.25 ; Haïti 3 %, 43.30 ; Japon 1910, 136.75 ; Russes 1887, 17.50 ; 1890 3 %, 15.75 ; Consolidé, 22.80 ; 1891 3 %, 15.75 ; Turc Unifié, 90.00 ; Nord-Espagne, 528 ; Saragosse, 530 ; Brainsk, 117 ; Rio-Tinto, 1297.

BULLETIN FINANCIER
Paris, 9 février. — Le marché est irrégulier au début. Le parquet est hésitant. En clôture tendance à la baisse par suite du recul qui se fait plus sensible sur certains groupes influencés favorablement par le marché de la bourse de New-York, mais en clôture tendance à la baisse par suite du recul qui se fait plus sensible sur certains groupes influencés favorablement par le marché de la bourse de New-York, mais en clôture tendance à la baisse par suite du recul qui se fait plus sensible sur certains groupes influencés favorablement par le marché de la bourse de New-York.

UN ROMAN COMPLET pour 45 cent. LA CHAÎNE DU PASSÉ par Jean BONNERY

TIRAGE FINANCIER du 10 février
Ville de Paris 1870. — Le numéro 18.515 est remboursé par 100.000 francs.

E.U. ALCALINE ECONOMIQUE
Le sel VICHY-ETAT, réellement extrait de Vichy, des célèbres sources de l'Etat, est bien supérieur à toutes les préparations chimiques artificielles. Il est vendu en paquets doses pour faire instantanément une eau minérale alcaline, digestive, économique, puisque le paquet pour un litre d'eau ne coûte au détail que 0 fr. 25.

AVIS A NOS ABONNÉS
Nous avons l'honneur de prévenir ceux de nos abonnés qui ne nous auraient encore pas fait parvenir le prix de leur abonnement, que nous leurs ferons présenter par les soins de la poste à partir du 15 février une traite dont le montant sera augmenté de 75 centimes pour les abonnements de 6 mois, et de 1 fr. 25 pour les abonnements d'un an pour le retard de recouvrement. Les personnes qui préfèrent se libérer par mandat-poste, sont priées de vouloir bien nous faire parvenir leur envoi jusqu'au 20 février.

La maladie bat en retraite
En lisant la lettre que nous reproduisons ci-dessous, on est bien obligé de reconnaître que ce n'est qu'à partir du moment où les Pilules Pink sont intervenues, que la maladie — en l'espèce, la grippe — dont était atteinte notre correspondant, Mlle Marie Guérin, demeurant à La Lande-de-Beaulieu (Maine-et-Loire, a été obligée de battre en retraite.

Portrait of a woman with text: (Cl. Thullier Roland.) Mlle Marie Guérin.

UN ROMAN COMPLET pour 45 cent. LA CHAÎNE DU PASSÉ par Jean BONNERY

TIRAGE FINANCIER du 10 février
Ville de Paris 1870. — Le numéro 18.515 est remboursé par 100.000 francs.

E.U. ALCALINE ECONOMIQUE
Le sel VICHY-ETAT, réellement extrait de Vichy, des célèbres sources de l'Etat, est bien supérieur à toutes les préparations chimiques artificielles. Il est vendu en paquets doses pour faire instantanément une eau minérale alcaline, digestive, économique, puisque le paquet pour un litre d'eau ne coûte au détail que 0 fr. 25.

AVIS A NOS ABONNÉS
Nous avons l'honneur de prévenir ceux de nos abonnés qui ne nous auraient encore pas fait parvenir le prix de leur abonnement, que nous leurs ferons présenter par les soins de la poste à partir du 15 février une traite dont le montant sera augmenté de 75 centimes pour les abonnements de 6 mois, et de 1 fr. 25 pour les abonnements d'un an pour le retard de recouvrement. Les personnes qui préfèrent se libérer par mandat-poste, sont priées de vouloir bien nous faire parvenir leur envoi jusqu'au 20 février.

LE THERMOGÈNE
guérit en une nuit TOUX, RHUMATISMES, POINTS DE CÔTE, LUMBAGOS, Etc. PEUX : 2 FR. 50

Qu'est-ce qu'il veut faire de cette canne ? Cette fois-ci je n'y touche plus ! Ah ! je t'en garderais bien !...
— Jouant avec la canne, il répondit à Mrs Edith qui venait de l'attaquer d'une façon aussi vive, presque cruelle :
— Mrs Edith, vous avez tort de prétendre que toutes les précautions que j'avais prises pour la sécurité de M. et Mme Darzac ont été inutiles. Si elles n'ont permis de constater la présence inexplicable d'un corps de trop, elles m'ont également permis de constater l'absence peut-être moins inexplicable d'un corps de moins.

